

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 39 (2002)
Heft: 1501

Rubrik: Courier

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 05.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La profession de foi du SECO

Tout va bien grâce à la globalisation, semble dire le dossier spécial de *La Vie économique*. En cherchant bien, on peut y trouver quelques modestes bémols et timides critiques.

La Suisse a lâché le Forum économique mondial de Davos. Pour se consoler, *La Vie économique*, la revue mensuelle du Secrétariat d'Etat à l'économie publie un numéro spécial sur la mondialisation¹. Préfacée par Pascal Couchepin, *La Vie économique* fait l'inventaire des enjeux actuels. A qui profite une économie libéralisée, quelles doivent en être les règles, quels effets la croissance a-t-elle sur l'environnement, comment concilier économie et droits de l'homme?

Et pour que les « diverses allégations soient confrontées aux faits », en particulier celles qui viennent des organisations anti-OMC, les hauts fonctionnaires du Secrétariat à l'économie ont enquêté. Ils concluent, dans un plaidoyer en faveur de la globalisation, que « l'on peut dire sans exagérer qu'une politique extérieure libérale – autrement dit décider de participer à la globalisation – est la façon la plus efficace pour un pays en développement de faire

accroître le revenu par habitant ». Et de citer en exemple l'Inde, le Mexique et l'Argentine (!) qui ont su sortir du protectionnisme étatique, s'ouvrir au commerce mondial et compenser les risques sociaux par des mesures d'accompagnement adéquates. Selon les économistes du SECO, la globalisation permet non seulement aux plus pauvres des pays pauvres de s'enrichir, mais de facto à lutter pour une plus grande qualité de l'environnement. De plus, il est faux de penser que les multinationales nuisent aux pays en voie de développement. Au contraire, grâce à leur savoir-faire, elles contribuent à la croissance de l'économie, créent davantage de valeur ajoutée et d'emplois que les entreprises nationales et paient mieux leurs employés.

Cette profession de foi est confirmée par une série d'articles savants écrits par des chercheurs et des fonctionnaires de la banque mondiale ou de l'OMC qui tous reproduisent la même équation: la globalisa-

tion amène la croissance, la croissance amène le bien-être, le bien-être garantit le respect de l'environnement, des travailleurs et des droits de l'Homme. Il faut attendre la page 60 pour pouvoir lire l'esquisse d'un débat, précisément entre Heinz Hauser, professeur à l'Université de Saint-Gall, par ailleurs co-auteur du fameux Livre blanc et Richard Gerster, journaliste indépendant. Celui-ci revient sur l'échec du programme de l'Uruguay Round. Il évoque l'émergence du protectionnisme privé alors que disparaissent progressivement les protectionnismes publics. Gerster rappelle que les taux de croissance des périodes interventionnistes (de 1960 à 1980) sont supérieurs aux périodes des années nonante. Enfin, il réfute l'idée que les succès remportés par les pays asiatiques sont le fruit de la globalisation. Bref, l'exercice critique reste à faire. *gs*

¹*La Vie économique*, «la globalisation: critiques et réalités», 1-2002.

Courrier

«Effet boomerang pour les dentistes cachottiers»

Dans son n° 1498, *DP* relate le conflit à propos des honoraires pratiqués par les dentistes. L'émission de la TV alémanique *Kassensturz* a dévoilé la valeur du point tarifaire pratiqué par plus de 1000 dentistes. La société d'Odontostomatologie s'est plainte de cette indiscretion au préposé fédéral à la protection des données. Un médecin dentiste, lecteur de *DP*, nous fait part de

quelques remarques et précisions.

[...] En ce qui concerne les dentistes, le tarif se compose d'une liste de prestations qui sont notées d'un nombre de points en fonction de leur difficulté.

Pour ces soins et prestations, il y a une fourchette de points pour les patients dits «privés» et un nombre de points fixes pour

les patients relevant d'assurances sociales, accident, etc.

Enfin il y a la valeur du point qui, pour la «patientèle» privée n'a plus de valeur inférieure, mais qui a une valeur maximale. Pour les patients auxquels s'applique un tarif conventionnel, la valeur du point est fixée à 3,10 fr.

Je ne comprends pas du tout l'acharnement des gens de l'émission de *Kassensturz* (que je n'ai pas vue) et cette fixation sur

la valeur du point qui n'est qu'un aspect très partiel de la facturation.

A mon avis, dans la ligne consumériste, égalitariste et globalisante à la mode, pour se faire une idée d'un prix dans notre profession (comme dans toute autre), la meilleure manière de faire est de demander une estimation pour un travail déterminé à effectuer. [...]

D^r Patrick Bertone, Genève